

CONSERVER, RESTAURER, VALORISER LE PATRIMOINE

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

Mardi 17 mai 2022

Laurence Pommaret / Damien Hanriot

Conservation départementale du patrimoine
Direction Culture et Patrimoine

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

- > LES FONDAMENTAUX
- > LES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX
- > CAS PRATIQUES

Les fondamentaux

- > Le patrimoine : de quoi parle t-on ?
- > Les interlocuteurs en jeu et leurs interventions

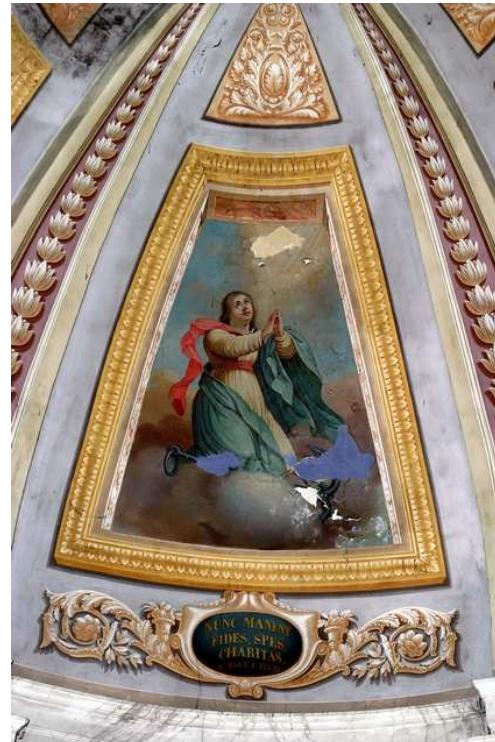
> Le patrimoine : de quoi parle t-on ?



Edifices ou *immeubles*

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Le patrimoine : de quoi parle t-on ?



Objets, décors, archives / Meubles

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

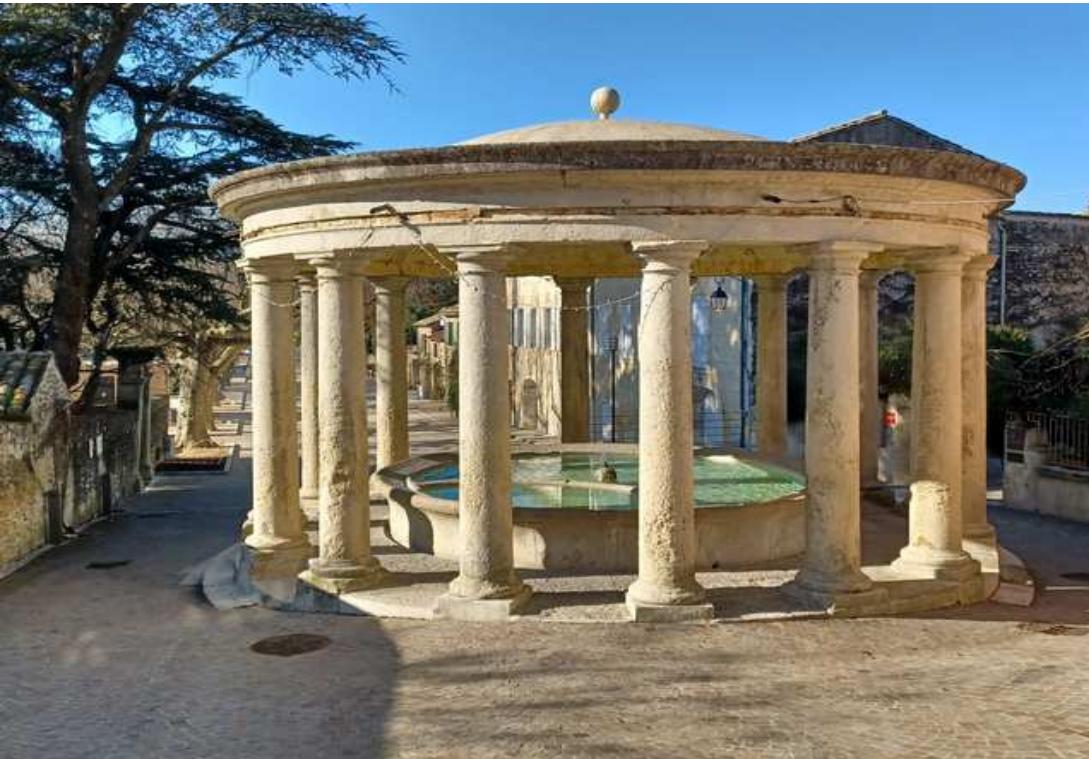
> Le patrimoine : de quoi parle t-on ?

Edifices, Objets, décors, archives...

Ces témoignages du passé qui nous sont parvenus plus ou moins bien conservés, qu'ils soient publics ou privés, peuvent ou non bénéficier d'une protection légale du fait de leur valeur patrimoniale.

Cette protection légale est alors définie et précisée dans un corpus législatif dédié : Code du patrimoine.

> Le patrimoine : de quoi parle t-on ?



Lavoir de Grignan

Protection légale au titre des *monuments historiques*



Lavoir des Granges-Gontardes

Pas de protection légale au titre des *monuments historiques*

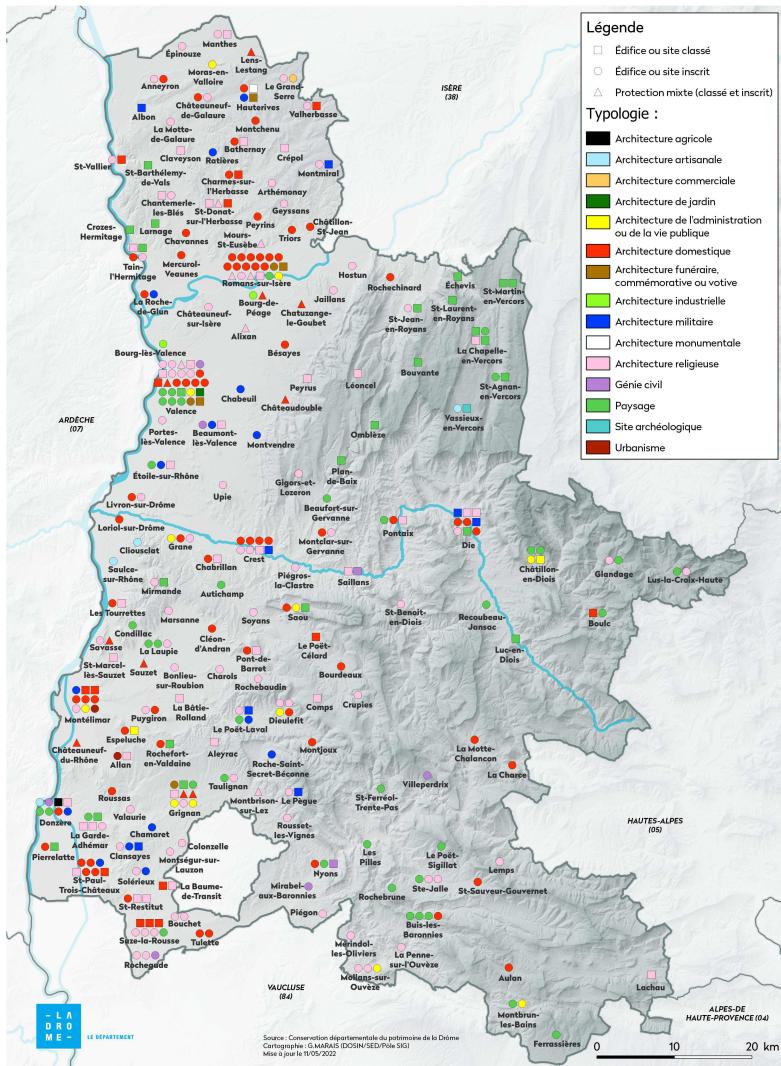
17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Le patrimoine : de quoi parle t-on ?

La protection au titre des monuments historiques :

- prend la forme d'une décision préfectorale (inscription) ou ministérielle (classement)
 - concerne *les édifices (tout ou partie), les objets, les décors ; publics ou privés*
 - Sur avis consultatif de commissions adhoc :
 - CRPA (Commission régionale du patr et de l'archi) pour les inscriptions
 - CNPA (Commission nationale du patr et de l'archi) pour les classements
- Et sur la base d'un argumentaire scientifique et technique.
- Tout citoyen ou groupement de citoyen peut solliciter une protection au titre des monuments historiques.

ÉDIFICES ET SITES PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES



> Le patrimoine : de quoi parle t-on ?

Le patrimoine **protégé au titre des monuments historiques** en Drôme

287 immeubles et 3800 objets
(près d'1 édifice protégé sur 2 est religieux)

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Le patrimoine : de quoi parle t-on ?



Et par ailleurs des milliers d'édifices et d'objets d'intérêt patrimonial, mais ***non protégés au titre des monuments historiques*** ou du Code du patrimoine en général.

= 'Petit patrimoine', 'patrimoine vernaculaire', décrit comme 'Patrimoine Rural Non Protégé' quand on est en zone rurale

> Le patrimoine : de quoi parle t-on ?

MONUMENT HISTORIQUE

Immeuble (ou partie d'immeuble) ou objet mobilier qui a reçu un statut juridique particulier à la suite d'une décision préfectorale (inscription) ou ministérielle (classement)



Reconnaissance par la Nation de l'intérêt patrimonial du bien, pour ses valeurs d'histoire, d'ancienneté, artistique, architecturale, technique, scientifique, d'usage

Contrôles et autorisations de l'Etat (DRAC* : CRMH*, UDAP)* / Maîtres d'œuvre, artisans qualifiés / Périmètre des abords (édifices)



Conseil scientifique et technique / Financements + nombreux / possibilité de déroger à la règle des 80 % max de fonds publics



Obligation de préserver en veillant à sa conservation, sa restauration et sa mise en valeur, afin de le transmettre aux générations à venir



*DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles / *CRMH : Conservation Régionale des Monuments Historiques / *UDAP : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

> Le patrimoine : les interlocuteurs

À retenir :

La présence d'une protection légale liée à la dimension patrimoniale est déterminante dans la mise en oeuvre du projet.

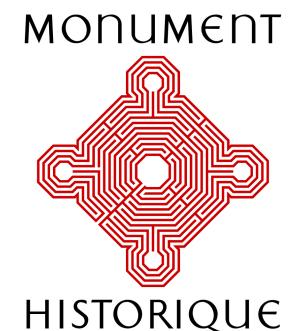
Quand elle existe, ce sont les services de l'Etat à la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) qui sont chargés de contrôler le respect des obligations légales.

Lorsque la protection est de type *monument historique*, les services concernés à la DRAC sont :

- La Conservation régionale des monuments historiques (CRMH, Lyon)
- L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP, Valence)

Le Département intervient alors quant à lui à titre de conseil, voire de cofinanceur selon des modalités déterminées par son Assemblée élue (idem pour la Région).

En l'absence de protection légale, et s'agissant notamment du Patrimoine Rural Non Protégé, le Département prend un rôle prescripteur (en lien avec l'UDAP).



> Le patrimoine : les interlocuteurs

Interlocuteurs et champs d'intervention pour le patrimoine protégé / non protégé au titre des monuments historiques

Intervention	Etat - DRAC		Région AURA		Département		Mécènes	
	Patrimoine protégé	Patrimoine non protégé						
Contrôle légal, avis conforme* sur le projet	✓ CRMH							
	✓ UDAP							
Financement	✓	✓ UDAP	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conseil	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
AMO 1er niveau	✓	✓ UDAP			✓ (objets)	✓		✓

*Avis légal sur :
- Diagnostic
- Projet (autorisation de travaux)
- Suivi de chantier
- Réception

*AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) de 1er niveau
• Visite sur site
• Aide à la définition des objectifs, des contraintes, des priorités...
• Conseils scientifiques et techniques généraux
• Appui à la rédaction du cahier des charges, au choix du maître d'œuvre et suivi ponctuel du chantier
• Coordination des différents partenaires

Les dispositifs de financement départementaux

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine



2 catégories :

1. Les dispositifs financiers spécifiques au patrimoine

- Règlement d'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine bâti protégé, objets et archives publiques
- Appel à projet en faveur des villes et villages de caractère
- Appel à projet en faveur du patrimoine rural non protégé

2. Les dispositifs d'aide à l'investissement des collectivités

- Dotation de solidarité territoriale (subvention éligible comprise entre 3 k€ et 80 k€)
- Projets de cohérence territoriale (subvention éligible à p de 80 k€)
- Dotation grandes villes



2 services Interlocuteurs au Département : Conservation départementale du patrimoine, Service des Relations avec les Collectivités. L'aiguillage se fait en fonction de l'enjeu patrimonial et du volume financier global.



Tous sont accessibles sur l'espace collectivités du Département
<https://collectivites.ladrome.fr/aides-financieres-drome/aides-departementales-aux-collectivites-et-aux-tiers>

> Dispositifs départementaux

Les dispositifs financiers spécifiques au Patrimoine

Dispositif	Aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine bâti protégé, objets (protégés ou non) et archives publiques	Appel à projet en faveur du Patrimoine Rural Non Protégé (PRNP)	Appel à projet en faveur des villes et villages de caractère
Patrimoine concerné	<ul style="list-style-type: none"> -Édifices protégés (classés ou inscrits au titre des monuments historiques MH) -Décors et objets protégés (classés ou inscrits au titre des monuments historiques) ou non -Archives publiques -Ensembles urbains 	<ul style="list-style-type: none"> Édifices en zones rurales sans protection MH mais d'intérêt patrimonial : lavoirs, pigeonniers, cabanons, moulins... 	<ul style="list-style-type: none"> Édifices ou éléments remarquables et sans protection MH des centres anciens : façades, portes, fenêtres, fontaines, lavoirs, décors, inscriptions, enseignes publicitaires, vitrines...
Opérations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> -Études, diagnostics -Travaux (entretien, conservation, restauration, mise en valeur) -Installations (signalétique départementale extérieure ou intérieure, vitrines...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Études, diagnostics -Travaux (entretien, conservation restauration, mise en valeur) - Installations (vitrines...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Études, diagnostics -Travaux (entretien, conservation restauration, mise en valeur)
Bénéficiaires	<p>Public : 20-70% HT des travaux max, selon potentiel financier ; à l'exception de Valence, Romans, Montélimar (bénéficiaires de la Dotation Grandes Villes)</p> <p>Privé : sous condition de visibilité depuis la voie publique ou ouverture minimale aux Journées Européennes du Patrimoine et engagement de non revente 5 ans ; 20% TTC des travaux, dans la limite de 28 000 € de subvention</p>		

Vos interlocuteurs au Département

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Vos interlocuteurs au Département



Véronique PUGEAT

6ème vice-présidente chargée de l'offre territoriale de proximité : de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports



Fabien LIMONTA

Conseiller départemental délégué à la culture et au patrimoine

à la Direction Culture et Patrimoine :

Conservation départementale du patrimoine

accueil : 04 75 79 27 17

- Pierre Sapet, chargé de mission patrimoine bâti et signalétique psapet@ladrome.fr
- Laurence Pommaret, chargée de mission patrimoine mobilier et objets lpommaret@ladrome.fr
- Carine Marande, chargée de mission musées et maisons thématiques cmarande@ladrome.fr
- Nicole Younsi, gestionnaire administrative et budgétaire nyounsi@ladrome.fr
- Damien Hanriot, chef de service / dhanriot@ladrome.fr

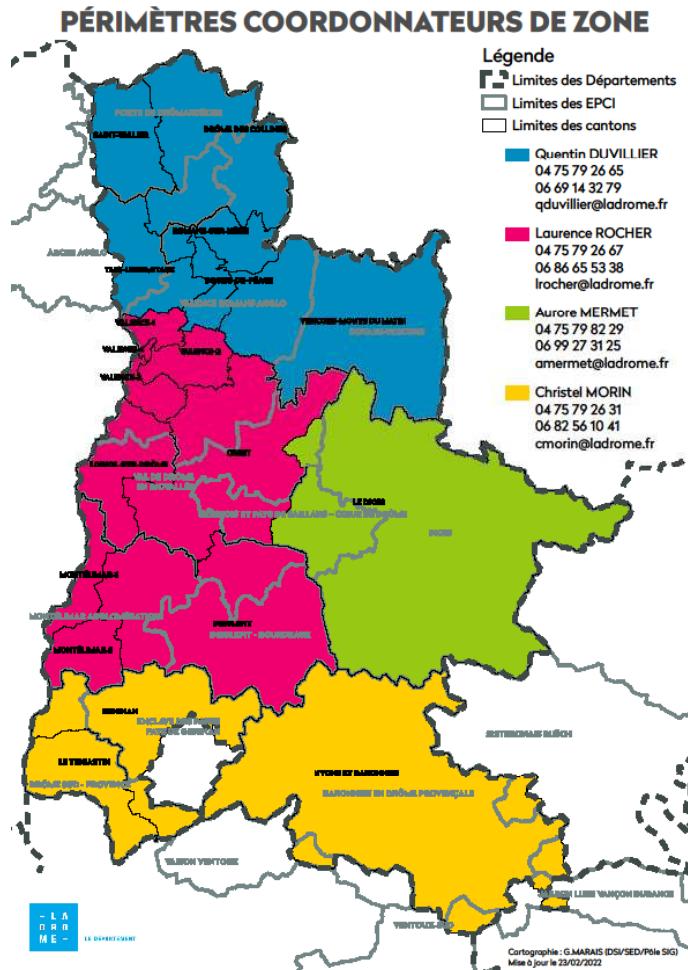
Missions : conseil, Assistance à maîtrise d'ouvrage de 1er niveau, AMO

Archives départementales

- Fanny Arcidiaco, responsable pôle aide aux communes
- Benoît Charenton, directeur
archives@ladrome.fr / 04 75 82 44 80

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Vos interlocuteurs au Département



à la Direction des politiques territoriales :

.**Laurence Rocher**, Responsable du Service des Relations avec les Collectivités, Coordonnatrice de zone Ouest
lrocher@ladrome.fr / 04 75 79 26 67

.**Christel Morin**, Coordonnatrice de zone Sud
cmorin@ladrome.fr / 04 75 79 26 31

.**Quentin Duvillier**, Coordonnateur de zone Nord
qduvillier@ladrome.fr / 04 75 79 26 65

.**Aurore Mermet**, Coordonnatrice de zone Centre
amermet@ladrome.fr / 04 75 79 82 29

Cas pratiques

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Protégé ou pas : comment savoir ?



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Institut
Législatif
Français

POP : la plateforme ouverte du patrimoine

Panier vide | Votre avis est utile

La plateforme POP regroupe les contenus numériques du patrimoine français afin de les rendre accessibles et consultables au plus grand nombre

Recherchez parmi plus de 3 millions de documents

Rechercher

Raymond Voinquel - Anthony Quinn (Quasimodo) et Gina Lollobrigida (Esmeralda) dans Notre-Dame de Paris de Jean Delannoy (1956).

Les bases actuellement dans POP

_collections des Musées de France Base Joconde

Patrimoine mobilier Base Palissy

Patrimoine architectural Base Mérimée

Photographies Base Mémoire

Récupération artistique Base MNRI Rose-Valland

↑ ↑

Protégé ou pas ?

La Plateforme Ouverte du Patrimoine recense le patrimoine protégé au titre des monuments historiques

<https://www.pop.culture.gouv.fr/>

Bases Palissy (objets) et Mérimée (édifices)

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Protégé ou pas : comment savoir ?

Affiner la recherche en cochant
 Palissy (objets) et/ou
 Mérimée (édifices)



Selectionner précisément la commune



Vos filtres

base : Patrimoine mobilier (Palissy), ... X

où : Crest X

mainSearch : CREST X

Affiner par

Auteur

Domaine

Base

Filtrer... X

Photographies (Mémoire) (279)

Patrimoine mobilier (Palissy) (9)

Patrimoine architectural (Mérimée) X

Localisation

Filtrer... X

Auvergne-Rhône-Alpes (52)

26 (26)

Drôme (26)

Crest (Le) (24)

63 (24)

Puy-de-Dôme (24)

Crest (17)

Colonzellic (2)

Grignan (2)

Saou (2)

Voir plus...

CREST

17 résultats

	Bas-relief : charte d'affranchissement accordée à la ville de Crest par Aymar II de Poitiers comte de Valentinois bas-relief Auvergne Rhône Alpes ; Drôme (26) ; Crest ; hôtel de ville marbrerie ; marbre (blanc) : gravé 4e quart 12e siècle propriété de la commune (?) ; 1905/09/28 : classé au titre objet	Palissy PM26000056 Ajouter au panier
	Ecole maternelle Auvergne-Rhône-Alpes ; Drôme (26) ; Crest ; 14 rue de la République 17e siècle, 18e siècle propriété de la commune ; 1980/07/22 : inscrit MH partiellement	Mérimée PA00116925 Ajouter au panier
	Tableau, cadre : portrait de Jean Bovet tableau, cadre Auvergne-Rhône-Alpes ; Drôme (26) ; Crest ; mairie peinture ; toile (support) : peinture à l'huile, bois : doré 1er quart 18e siècle propriété de la commune ; 1992/03/23 : classé au titre objet	Palissy PM26000105 Ajouter au panier
	Chapelle des Cordeliers (ancienne) Auvergne-Rhône-Alpes ; Drôme (26) ; Crest 2e moitié 16e siècle propriété d'une association ; 1986/05/20 : inscrit MH	Mérimée PA00116922 Ajouter au panier

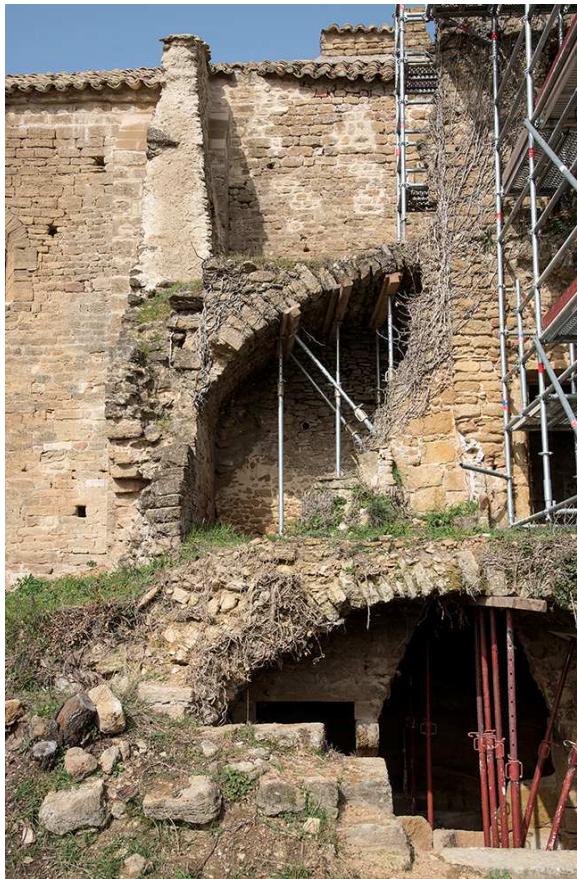
17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

Mise en sécurité de la chapelle du Prieuré des Aubagnans

> Cas pratiques

Propriétaire / Maître d'ouvrage : Commune de Rochegude

Protection au titre des monuments historiques : Oui (édifice *inscrit*)



- Protection au titre des MH => Opération soumise à autorisation et contrôlée par l'Etat : DRAC (CRMH)
- Maître d'œuvre : architecte du patrimoine
- Dispositif financier départemental : Aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine bâti protégé, objets et archives publiques

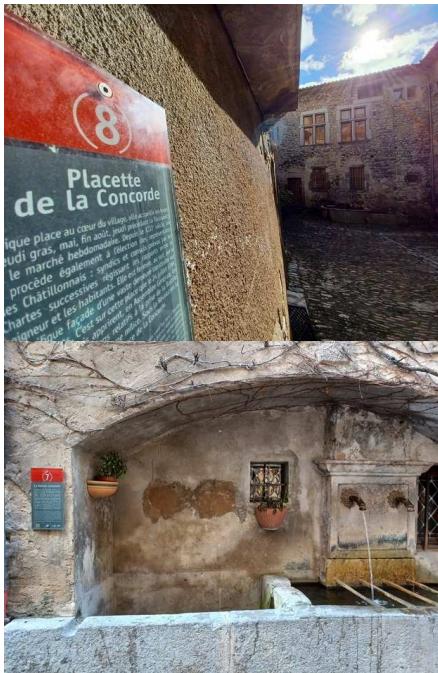
Financement :	249 809 €
Autofinancement (21%)	52 452 €
Département (20%)	49 961 €
Région (30%)	74 942 €
Etat (25%)	62 452 €
Mécénat (4%)	10 000 €

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Cas pratiques

La valorisation du patrimoine par la signalétique

Propriétaire / Maître d'ouvrage : Commune de Châtillon-en-Diois



- AMO par la Conservation départementale du patrimoine : assistance à la définition du parcours et d'un cahier des charges, suivi de travaux et fournisseurs, assistance à la réception de travaux.
- Dispositif financier départemental : Aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine bâti protégé, objets et archives publiques

Financement : 15 038 €

Autofinancement (60%) 52 452 €

Département (40%) 6 015 €

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

Restauration de la porte et des fenêtres de la Chapelle de la Mure

> Cas pratiques

Propriétaire / Maître d'ouvrage : Commune de Vassieux-en-Vercors

Protection au titre des monuments historiques : Non (PRNP)



- Sans Protection au titre des MH => AMO 1er niveau par la Conservation départementale du patrimoine
- Maître d'œuvre ou architecte du patrimoine non obligatoire
- Dispositif financier départemental : Appel à projet Patrimoine rural non protégé (PRNP)

Financement : 3 002 €

Autofinancement (50%) 1 501 €

Département (50%) 1 501 €

Restauration toiture et balcon d'un immeuble situé quartier historique

Maître d'ouvrage : propriétaire privé / Commune de Romans-sur-Isère

Protection au titre des monuments historiques : Non

> Cas pratiques



- Sans Protection au titre des MH => AMO 1er niveau par la Conservation départementale du patrimoine
- Maître d'œuvre ou architecte du patrimoine non obligatoire Avis conforme de l'ABF (architecte des bâtiments de France) à l'UDAP au titre des abords
- Maître d'œuvre ou archi du patrimoine non obligatoire
- Dispositif financier départemental : Appel à projet Villes et villages / Taux habituel propriétaire privé (20 %) bonifié de 10 % car projet dans le périmètre « cœur de ville »

Financement : 34 001 €

Autofinancement (70%) 23 801 €

Département (20% + 10%) 10 200 €

Les démarches en ligne sur l'espace Collectivités du Département

Faire une demande de subvention :

<https://mesdemarches.ladrome.fr/>

Se renseigner sur les aides financières :

<https://collectivites.ladrome.fr/aides-financieres-drome/aides-departementales-aux-collectivites-et-aux-tiers/>



- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

ANNEXES

Le rôle de la Conservation départementale du patrimoine en matière d'ingénierie publique

CONSEIL :

- Contact téléphonique ou par mail
- Informations générales sur le cadre juridique, le contexte réglementaire, la procédure administrative et les financements et envoi de documentation selon besoins

ACCOMPAGNEMENT À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE 1ER NIVEAU

- Visite sur site Aide à la définition des objectifs, des contraintes, des priorités...
- Conseils scientifiques et techniques généraux
- Appui à la rédaction du cahier des charges, au choix du maître d'œuvre et suivi ponctuel du chantier
- Coordination des différents partenaires

ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) pour les objets et la signalétique

- Participation au groupe de travail et à la réflexion sur le parti de valorisation
- Aide au montage du projet (calendrier, gouvernance, suivi et évaluation)
- Contribution à la rédaction du cahier des charges
- Participation aux commissions pour le choix du maître d'œuvre et des entreprises
- Suivi de la phase d'étude et de la réalisation de l'opération



Les particularités d'un chantier d'édifice patrimonial affecté au culte catholique

Suite à la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des églises et de l'État les édifices religieux catholiques et leur mobilier sont devenus majoritairement propriété des communes.

L'entretien et les travaux de restauration sont donc à leurs charges.

Cependant, en raison de la fonction cultuelle du lieu, le prêtre usager et la Commission diocésaine d'art sacré (CDAS) chargée de l'aménagement des lieux de culte selon les normes liturgiques doivent être consultés

Les principaux interlocuteurs en matière de patrimoine (hors Conseil Départemental)

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Autres interlocuteurs

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme (CAUE 26)

- 44 Rue Faventines, (Accueil du Public Place Jean-Collombet) / 04 75 79 04 03
<http://caue.dromenet.org/>

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

- 1 esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02
- Patrimoine : 04 73 31 82 06 ; plan.preservationpatrimoine@auvergnerhonealpes.fr
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm?thematique=2&public=&type=&idtf=289&Find=Filtrer+les+r%C3%A9sultats#aideListeForm>
 - Aménagement du territoire : 04 26 73 40 40 ; ambitionregion@auvergnerhonealpes.fr
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/289-guide-des-aides-appels-a-projet.htm?thematique=10&public=&type=&idtf=289&Find=Filtrer+les+r%C3%A9sultats#aideListeForm>

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Autres interlocuteurs

Les Services de l'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes

- **Conservation Régionale des monuments historiques, site de Lyon** - 6 quai Saint-Vincent, 69283 Lyon Cedex 01

Secrétariat : 04 72 00 43 48

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Pole-Architecture-et-patrimoines/Conservation-regionale-des-monuments-historiques>

- **Unité départementale de l'architecture et du patrimoine** - 4 place Laënnec, 26002 Valence Cedex

udap.drome@culture.gouv.fr / Secrétariat : 04 75 79 74 60

<http://www.drome.gouv.fr/unite-departementale-de-l-architecture-et-du-a3286.html>

Monuments historiques : Ressources en ligne et fiches pratiques du Ministère de la Culture

- Subventions et dispositifs fiscaux

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Subventions-et-dispositifs-fiscaux>

- Intervenir sur un immeuble classé/inscrit

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Travaux-sur-un-objet-un-immeuble-un-espace/Intervenir-sur-un-immeuble-classe>

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Travaux-sur-un-objet-un-immeuble-un-espace/Intervenir-sur-un-immeuble-inscrit>

- Intervenir sur objet classé ou inscrit

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Travaux-sur-un-objet-un-immeuble-un-espace/Intervenir-sur-un-objet-mobilier-classe-ou-inscrit>

> Autres interlocuteurs

La Fondation du patrimoine et les autres mécènes

Liste non exhaustive élaborée en 2022

FONDATION DU PATRIMOINE

sauvegarde et mise en valeur du patrimoine de proximité grâce à un réseau de bénévoles régionaux et départementaux

Tél. 01 53 67 76 00

www.fondation-patrimoine.com

Déléguée régionale : Marie-Françoise Bonnard

Tél. 06 63 13 66 75

mfbonnard@wanadoo.fr

Délégué départemental : André Sordet

Tél. 04 75 90 15 02 / 06 13 58 48 21

PATRIMOINE AURHALPIN

« Prix Aurhalpins du Patrimoine »

Prix visant à encourager les initiatives locales et à valoriser toutes les formes de patrimoine

Tél. 04 72 41 94 47

Courriel : contact@patrimoineaurhalpin.org

www.patrimoine-rhonalpin.org

LA SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DES MONUMENTS ANCIENS DE LA DRÔME

monuments et objets non protégés au titre des monuments historiques.

Présidente : Viviane de Romefort

Courriel : vivianederomefort@laposte.net

www.sauvegarde-patrimoine-drome.com

CEA BÂTIMENT SIÈGE

« Sauvez le patrimoine de votre commune »

Tel. 01.64.50.10.67

www.arc-nucleart.fr

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Autres interlocuteurs

La Fondation du patrimoine et les autres mécènes

Liste non exhaustive élaborée en 2022

MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

« Concours René Fontaine »

Ce concours a pour but de valoriser les maisons, bâtiments agricoles ou petits édifices (four à pain, lavoirs, moulins, pigeonniers...).

Tél. 01 44 83 63 63

<http://www.maisons-paysannes.org>

Délégué départemental : Bernard Leborne

Tél. 04 75 90 44 21

drome@maisons-paysannes.org ou vice-president@maisons-paysannes.org

FONDATION POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

La fondation pour les monuments historiques a pour vocation d'encourager un ou plusieurs programme(s) de restauration.

Tél : 01 86 95 53 04

contact@fondationmh.fr

SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Sauvegarde des églises rurales et des chapelles antérieures à 1800 non protégée au titre des monuments historiques.

Tél. 01 48 74 49 82

mail : contact@sauvegardeartfrancais.fr

<http://www.sauvegardeartfrancais.fr>

Correspondant pour la Drôme : Pierre Sirot – p-msirot@wanadoo.fr

Tél : 04 75 01 88 55 – 06 08 00 82 92

FONDATION STÉPHANE BERN POUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE

Pour tout renseignement :

Tiphaine JOLIVET, Chargé de Fondations

tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr

Missionbern.fr

PÈLERIN MAGAZINE

Concours « Un patrimoine pour demain » (catégorie Sauvegarde, catégorie Transmission, catégorie Valorisation)

www.pelerin.info (rubrique patrimoine)

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

> Autres interlocuteurs

La Fondation du patrimoine et les autres mécènes

Liste non exhaustive élaborée en 2022

FONDATION DU CRÉDIT AGRICOLE - PAYS DE FRANCE

Les projets soutenus concernent la préservation, la restauration du patrimoine bâti, l'enrichissement des musées, la mise en valeur des sites naturels

Correspondant Drôme-Ardèche : Benoit DERNONCOURT

Tél : 04 76 86 71 13

Délégué régional : Benoit Dernoncourt

benoit.dernoncourt@ca-sudrhonealpes.fr

<http://www.ca-fondationpaysdefrance.org>

FÉDÉRATION PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

<http://www.patrimoine-environnement.fr/>

webmaster@associations-patrimoine.org

01 42 67 84 00

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CAMPANOLOGIE

Cloches, carillons, horloges, édifices

Mail : campanologie@laposte.net

Portail : <http://campanologie.free.fr>

SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS

Sauvegarde des églises rurales et des chapelles antérieures à 1800 non protégée au titre des monuments historiques.

Tél. 01 48 74 49 82

mail : contact@sauvegardeartfrancais.fr

<http://www.sauvegardeartfrancais.fr>

Correspondant pour la Drôme : Pierre Sirot – p-msirot@wanadoo.fr

Tél : 04 75 01 88 55 – 06 08 00 82 92

FONDATION STÉPHANE BERN POUR L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE

Pour tout renseignement :

Tiphaine JOLIVET, Chargé de Fondations

tiphaine.jolivet@institut-de-france.fr

Missionbern.fr

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

> Autres interlocuteurs

La Fondation du patrimoine et les autres mécènes

Liste non exhaustive élaborée en 2022

EUROPA NOSTRA

Concours Europa Nostra récompense les meilleures réalisations dans le domaine du patrimoine culturel par le biais du prix de l'Union européenne pour la patrimoine culturel.

Courriel : info@europanostra.org

<http://www.europanostra.org>

FRENCH HERITAGE SOCIETY

Protéger le patrimoine architectural français en France comme aux États-Unis en portant un soin particulier à la levée de fonds pour la conservation et l'éducation.

Tél. 01 40 70 07 57

<http://www.frenchheritagesociety.org/>

Pour le patrimoine privé

LA DEMEURE HISTORIQUE

Tél. 01 55 42 60 00

www.demeure-historique.org

Délégué régional et départemental : Marc Estrangin

Tél. 04 75 62 60 08 /Mail : drome@demeure-historique.org

VIEILLES MAISONS FRANÇAISES (VMF)

<http://www.vmfpatrimoine.org>

Délégué départemental : Eric Dupré La Tour

Tél. 04 75 84 55 08

17 mai 2022 / Conserver, restaurer, valoriser le patrimoine

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

SYNTHESE DES FINANCEMENTS MOBILISABLES

Statut juridique du patrimoine	Etat	Région AURA	Département	Mécènes
Patrimoine protégé public	Si Crédits MH spécifiques : 40 % études sur MH I ou C 25 % travaux sur MH inscrit 40 % travaux sur MH classé Si crédits DSIL : 20-25%	montant d'aide variable avec un taux maximal de 5 à 30%	de 20 à 70 % bonifiable de 10 points en cas de convention de redynamisation avec le Département	Oui Variable selon mécène
Patrimoine protégé privé	Crédits MH spécifiques : 40 % études sur MH I ou C 25 % travaux sur MH inscrit 40 % travaux sur MH classé	20% avec plafond de 80 000 €	20 % avec plafond de 28 000 €	Oui Variable selon mécène
Patrimoine non protégé public	Crédits DETR : 25 %	montant d'aide variable avec un taux maximal de 40% ou cogestion avec la Fondation du Patrimoine	de 20 à 70 % bonifiable de 10 points en cas de convention de redynamisation avec le Département	Oui Variable selon mécène
Patrimoine non protégé privé	Crédits UDAP 10%	20% avec plafond de 20 000 €	20 % avec plafond de 28 000 €	Oui Variable selon mécène

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

ladrome.fr   